

TREMOREL – RUE DE L'AVENIR – CONSTRUCTION DE 4 PAVILLONS ACQUISITION FONCIERE

DELIBERATION BCA 2025 M04 54
Bureau du Conseil d'Administration du 1^{er} avril 2025

Membres délibérants présents :

Mme Sylvie GUIGNARD, Mme Martine HUBERT, Mme Nadège LANGLAIS, Mme Chantal NACIRI, Mme Gaëlle ROUTIER, M. Jean-Claude DAUPHIN.

Membres excusés avec pouvoir :

M. Paul LE BIHAN donne pouvoir à Mme Gaëlle ROUTIER

Assistaient à la séance :

Mr Jean-Denis MEGE, Directeur Général
Mr Pierre PESTEL, Directeur Financier
Mr François AUSSANAIRE, Directeur de la Clientèle et des Territoires
Mme Emmanuelle DRUILLENNEC, Directrice du Patrimoine
Mme Lydia ALLORY, Assistante Direction Générale

*Vu l'article R.421-16 du Code de la construction et de l'habitation,
Vu la délibération CA n°2022/M01/12 du CA du 7 janvier 2022 relative aux délégations de compétences accordées au BCA,
Vu la décision du BCA du 19/11/2024, approuvant le financement et la poursuite de l'opération,
Vu l'avis favorable du CEI du 13/01/2025*

CONTEXTE

Terres d'Armor Habitat envisage, pour la construction de quatre pavillons sur la Commune de TREMOREL, Rue de l'Avenir, l'acquisition de la parcelle cadastrée Section AB n°264, d'une contenance de 1 051 m².



PROBLEMATIQUE

Cette parcelle viabilisée est cédée par la Commune de TREMOREL pour l'euro symbolique, en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2024.

Conformément à l'article L 451-5 du Code de la Construction et de l'Habitation relatif à la consultation du Pôle d'évaluation domaniale préalablement aux acquisitions ou cessions immobilières des Organismes d'Habitations à Loyer Modéré, les biens susceptibles d'être vendus ont été estimés à 37 000 €.

Considérant ce qui précède, il est proposé aux membres du Bureau du Conseil d'Administration :

- D'accepter l'acquisition, auprès de la Commune de de TREMOREL, de la parcelle cadastrée Section AB n°264, d'une contenance de 1 051 m², à l'euro symbolique,
 - D'autoriser Monsieur le Directeur Général de Terres d'Armor Habitat à signer l'acte d'acquisition établi en la forme administrative et tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération,
 - D'autoriser Madame la Présidente de Terres d'Armor Habitat à recevoir et authentifier l'acte, en vue de sa publication au service de la publicité foncière.
-

Le Bureau du Conseil d'Administration Après en avoir délibéré

- Accepte l'acquisition, auprès de la Commune de de TREMOREL, de la parcelle cadastrée Section AB n°264, d'une contenance de 1 051 m², à l'euro symbolique,
- Autorise Monsieur le Directeur Général de Terres d'Armor Habitat à signer l'acte d'acquisition établi en la forme administrative et tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération,
- Autorise Madame la Présidente de Terres d'Armor Habitat à recevoir et authentifier l'acte, en vue de sa publication au service de la publicité foncière.

Voté à l'unanimité

La Présidente,
Gaëlle ROUTIER
Conseillère Départementale du Canton de Plélo

